

Concernant l'hébergement des données santé, seriez-vous favorable à leur stockage sur un hébergeur agréé par le Ministère de la santé plutôt que dans vos locaux? Pouvons-nous venir vous en expliquer les avantages et vous rencontrer jeudi 19 janvier afin de discuter de tout aspect technique éventuel ?

Réponse de l'ASBL L'Equipe

Nous sommes dans un marché public, vous devez donc répondre au cahier des charges, tel qu'il est rédigé. Il est, toutefois, tout à fait possible de nous présenter en variante ou en option, toute solution que vous trouvez plus adéquate ou opportune.

Le jeudi 19 janvier à 10h00 est organisée une séance d'information prenant la forme de questions-réponses entre l'adjudicataire et les candidats soumissionnaires. Elle est publique, tout candidat-soumissionnaire est le bienvenu.

Nous répondrons volontiers aux questions que vous vous posez mais aucune présentation d'offre ou de partie de l'offre ne peut avoir lieu à ce moment-là, aucun aparté ou rendez-vous privé ne peut être organisé.